Lundi 24, Réclame aux Galeries Lilloises : Boîtes contenant 6 ruches pour cols, modèles assortis, valant 1.75 ; vendues : 1.00. 2020-a-d

QUE LES NOURRICES ne renoncent pas trop vite à l'allaitement, quand la réaction lactée est peu abondante. Le lait augmente rapidement chez celles qui font usage du PAIN NORMAL FRANÇAIS. (Voir aux annonces). 65979

BRASSERIE UNIVERSELLE, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours en matinée et soirée, grands concerts et attractions de 1er ordre. La semaine entrée libre. — **Restaurant, cuisine soignée. Plat du jour : 0.75 ; du soir : 1 franc.** 638

CONVOIS FUNEBRES

André-Alphonse DEBUCHY, fils de M. et Mme Félix **DEBUCHY-DEBAISIEUX**, ravi à leur affection le 21 mai 1909, à l'âge de 5 mois 1/2. Convoi et Salut d'Ange de Première Classe, **Samedi 22 Mai**, à 3 h., église **Saint-Christophe**. — Assemblée, 29, rue des Orphelins, à 2 heures 3/4. 65996d

M. Jules-Julien DUTRIEUX-LAGARDE, décédé à Roubaix, le 20 mai 1909, dans sa 81e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. Veillée, **Samedi 22 mai**, à 6 h., Convoi et Service Solennels, **Lundi 24** dudit mois à 9 h., église **Saint-Martin**. — Assemblée, 95, rue Sébastopol. 65997d

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX

—— **Sainte-Elisabeth.** — Les premières communions ont eu lieu à Ste-Elisabeth, le jeudi de l'Ascension. Les garçons se sont réunis à l'école libre Ste-Agnès, rue du Tilleul, pour se rendre processionnellement à l'église par la rue de Lannoy. Les filles sont venues en cortège de l'école des religieuses de la Sagesse, conduites par M. le doyen Coquériaux, et accompagnées de leurs catéchistes volontaires. A la messe de sept heures, M. le Doyen a parlé avant et après la communion des enfants. Paul Vanderstraten, Adolphe Moulard, Maurice Aubert, Fortuné Elicaste et Philippe Schaul, ont récité les actes préparatoires à la communion ; Fernande Pigart, Louise Gadenne, Claire Jardez, Céline Druon et Marie Gadenne, ont fait l'action de grâces. Aux vêpres de quatre heures, M. le doyen a pris de nouveau la parole. L'acte de rénovation a été récité par Raoul Dubar. A l'autel, Emile Dubly a fait la consécration au Sacré-Cœur. La consécration à la T.-S.-Vierge a été faite par Maria Lambot et celle à St-Joseph, par Léa Lézy.

Dimanche prochain, 23 mai, les garçons de la première communion feront leur pèlerinage à N.-D. de la Marlière, où M. l'abbé Roland, directeur du Cercle-Patronage St-Eloi, dira, à neuf heures et demie, une messe d'actions de grâces. La chorale chantera. Rendez-vous pour tous les sociétaires « L'Abeille » et les communiants, à sept heures et demie, rue du Tilleul, à l'école Ste-Agnès.

—— **Notre-Dame.** — La confirmation sera donnée le jeudi 27 mai, par Mgr de Colophon. Samedi 29, veille de la Pentecôte, à 7 heures, bénédiction de l'eau, suivie d'une messe solennelle.

—— **Sainte-Elisabeth.** — Dimanche 23, à 7 heures, communion des jeunes filles. — Samedi 29, à 10 heures, Mgr de Colophon administrera le Sacrement de Confirmation aux enfants de la première communion.

—— **Saint-Sépulcre.** — Dimanche 23, fête de la bienheureuse Jeanne d'Arc. Aux messes de 6, 7, 8 et 9 heures, le sermon de circonstance sera donné par M. l'abbé Bourgois. A la grand'messe et à la messe de midi, sermons par M. l'abbé Delattre, aumônier des Œuvres, à Tourcoing. Le soir, à 5 h. 1/2, réunion de toutes les œuvres paroissiales. Panégyrique par M. l'abbé Delattre. A la grand'messe, bénédiction d'une statue de Jeanne d'Arc. A la messe de midi, chants de circonstance par la chorale de l'Institut Populaire.

—— **Sacré-Cœur.** — Dimanche 23, à la messe de 6 heures, communion générale des mères chrétiennes. Réunion mensuelle le mercredi 26 mai, à la messe de 8 h. 1/2. L'inauguration de la Maison des Œuvres, qui vient d'être construite, boulevard de Strasbourg, aura lieu le dimanche 13 juin. La bénédiction des nouveaux locaux sera faite après la grand'messe. Le soir, à 6 heures, visite du nouvel édifice et séance donnée par les membres des différents groupes de la paroisse.

—— **Saint-Rédempteur.** — Dimanche 23, solennité des premières communions. A 6, 9, 10, 11 heures et midi, messes basses. A 7 heures, grand'messe solennelle. A 11 heures, messe d'actions de grâces pour les premiers communiants. A 4 heures, vêpres solennelles suivies de la rénovation des vœux du baptême. Lundi 24 mai, à 6 heures, messe d'actions de grâces.

—— *Paroisse Saint-Joseph. — Fête de Jeanne d'Arc.* — La grand'messe sera chantée dimanche 23 mai, par la chorale du patronage de la rue Rollin ; à la messe de midi, la chorale « La Renaissance » du grand Saint-Joseph, exécutera des chants sous la direction de M. Peers. A l'issue de la grand'messe, bénédiction solennelle de la statue de Jeanne d'Arc, offerte par les paroissiens. Aux messes de dix heures et de midi, panégyrique de la Bienheureuse par M. l'abbé Milleville.

CROIX

—— *Saint-Martin.* — LA FÊTE DE JEANNE D'ARC. — Dimanche aura lieu la clôture du Triduum en l'honneur de Jeanne d'Arc. A 10 h., messe solennelle de Jeanne d'Arc. Illumination. Panégyrique par M. l'abbé Rose, du clergé de Roubaix. La Grande-Harmonie prêtera son concours. Vêpres solennelles.

Le Comité catholique de la paroisse invite tous les habitants à pavoiser leurs maisons en l'honneur de la Bienheureuse.

—— **Saint-Martin.** — Dimanche 23 mai, clôture du Triduum en l'honneur de Jeanne d'Arc. A 10 heures, messe solennelle. Illuminations. Panégyrique de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé Rose, vicaire à St-Martin, à Roubaix. Après la grand'messe et les vêpres, exécution d'une cantate en l'honneur de la bienheureuse.

TOURCOING

Le mois de mai à La Marlière

Dimanche 23 mai : messes à 5 h., 5 h. 1/2, 6 h. 1/2 ; 7 h. 1/2, Etablissements Tiberghien, Tourcoing (instruction par M. l'abbé P. Tiberghien) ; 8 h. 1/2, Sainte-Famille de Roubaix ; 9 h. 1/2, Société chorale de Sainte-Elisabeth, Roubaix ; 10 h. 1/2, Usine Louis Sion.

Offices : 2 h., 3 h. ; 4 h. 1/2, Réunion dominicale du Crétinier ; 5 h., Réunion Jeanne d'Arc, paroisse Saint-François ; 5 h. 1/2, Enfants de Marie du Blanc-Seau ; 6 h., Cercle St-Joseph St-Maclou, Wattrelos ; 6 h. 1/2, Patronage et Maîtrise de la Croix-Rouge ; 7 h., Anciens élèves des Frères.

—— *Paroisse du Sacré-Cœur.* — Le pèlerinage que l'Association des Hommes dévoués au Sacré-Cœur devait faire demain dimanche à Notre-Dame de La Marlière est remis à une date ultérieure.

LE NOUVEAU CATECHISME DU DIOCESE DE CAMBRAI. — Le travail concernant la rédaction et la composition typographique de l'édition nouvelle du Catéchisme diocésain est complètement terminé. Il faudra pourtant, pour la mise en vente du volume, attendre quelques semaines encore afin de permettre l'achèvement du clichage, ainsi que l'impression et le cartonnage de l'édition nouvelle. Vu le très gros chiffre d'exemplaires à fournir, les éditeurs ne pourront guère être prêts avant la fin de juillet.

La **Constipation**, même opiniâtre, sera toujours guérie par les Pilules Suisses. 1 fr. 50 la boîte, franco. Glaesel, ph., 28, r. Gammont, Paris. 2024-a-d

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

Le concert Paul Dupin

Une nouvelle audition d'œuvres de notre concitoyen Paul Dupin vient d'être donnée à Paris, à la *Scola Cantorum*. Voici ce qu'en dit un grand journal parisien :

« Le deuxième concert Paul Dupin, à la *Scola Cantorum*, a été, hier soir, pour l'auteur de *Marcelle*, l'occasion d'un nouveau succès. Après l'audition de ses œuvres, il a dû venir saluer le public enthousiaste.

« Le 27 mai, Roubaix, ville natale de Dupin, applaudira, à son tour, l'œuvre du jeune maître. »

Rappelons que la location est ouverte chez le concierge du Conservatoire, 65, rue de Soubise.

TOURCOING

—— *Les concerts d'été.* — La fanfare « Les Intimes » exécutera le dimanche 23 mai, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la Place Thiers, les morceaux suivants : 1. Allegro militaire (A. Carette). — 2. Fête Champêtre, fantaisie, X. — 3. Valse Enfantine (Ch. Béhacis). — 4. La Mascotte, fantaisie, X. — 5. Marinella, ouverture, X. — 6. Le Vieux Zouave, polka, X.

—— *Société des Combattants de 1870-71.* — Le dimanche 23 mai courant, un grand concert organisé au profit de la caisse de secours des Combattants de 1870-1871, aura lieu dans la salle des fêtes de la « Ruche des France », rue de la Vigne. Voici le programme de cette fête :

Première partie. — 1. L'Harmonie des France, directeur M. Decoblin : *a*) La Poupée de Nuremberg, ouverture (Adam), *b*) Excelsior, grande marche (A. Adroit). — 2. La Toussaint (Lacôme), M. Oscar Duprez. — 3. Fantaisie sur Joseph (Méhul), pour violon, M. Louis Agache. — 4. Le Brouteaux dans ses créations. — 5. Prière du Cid, M. Emile Duprez. — 6. La Femme du Pêcheur, Mlle Delsalle. — 7. M. Achille Lecomte dans son répertoire.

Deuxième partie. — 1. Les Amis Réunis, directeur : M. Bodin. *a*) Les Jeunes, défilé (Parès). *b*) Séjour à Grenoble, fantaisie (Scipio). — 2. Air pour baryton, M. Oscar Duprez. — 3. *a*) Berceuse (Renard), M. Louis Agache, *b*) Chanson du Printemps (Mendelsohn). — 4. Le Brouteaux, dans ses créations. — 5. Ritourpelle, poésie de F. Coppée, Mlle Delsalle ; La Veillée, monologue de F. Coppée. — 6. M. Achille Lecomte dans son répertoire. — *Une leçon de patriotisme*, opérette militaire, par MM. Emile Duprez et Oscar Duprez.

Allez tous au PALAIS d'ÉTÉ, à Lille. 63

POUR DINERS DE COMMUNIONS

vous trouverez chez *MONTIGNIES-DEGEYTER, 45 et 54, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix*, truites, primeurs de choix, conserves, écrevisses, langoustes, poissons frais, saumon de Hollande. 72

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 21 mai 1909

Présidence de M. Godart, vice-président

L'agression nocturne du boulevard Gambetta, à Roubaix

L'un des auteurs des agressions nocturnes dont plusieurs roubaisiens furent victimes le mois dernier, comparaissait aujourd'hui en police correctionnelle. C'est un sieur Brifaut Edouard, 25 ans, demeurant 57, rue du Chemin-de-Fer à Roubaix. Ce dangereux individu, qui a bien la mine d'un dévaliseur de grand chemin, a déjà encouru trois condamnations.

On l'accuse d'avoir participé à l'agression dont a été victime, le 24 avril dernier, M. Edouard Gemmell, 51 ans, employé de commerce, demeurant impasse du Château, 4, à Croix. Vers minuit, ce dernier suivait le boulevard Gambetta, lorsqu'à hauteur de la rue Dupleix, deux individus l'assaillirent en lui faisant « le coup du Père François ». Tandis que l'un des malandrins étreignait M. Gemmel avec force, l'autre fouillait les poches et en tirait une magnifique montre en or de la valeur de trois cents francs et son porte-monnaie contenant deux francs. Pendant ce temps, l'autre individu brandissait un couteau et menaçait d'éventrer le malheureux passant, s'il criait. Le coup fait, les apaches prirent la fuite sans que la victime, encore suffoquée, ait eu le temps de les reconnaître.

La police n'avait aucune indication pour découvrir les coupables, mais un hasard heureux facilita ses recherches.

Le lendemain, vers onze heures, un individu qui n'était autre que Briffaut, vint chez M. Julien Petit, négociant en métaux, rue de la Perche, 1, pour acheter une table de marbre pour un cabaretier de la rue du Chemin-de-Fer. Il partit en emportant la table sur la tête et en face du domicile de M. Hauttequet Robert, 45 ans, marchand de charbons, rue de Croix, 66, il pria ce dernier de l'aider à déposer son fardeau par terre. Un instant après, M. Hauttequet le vit se fouiller et dire d'un air ennuyé : « Je viens de perdre une montre que je devais porter à réparer. »

Briffaut retourna chez M. Petit où on lui déclara aussitôt : « Si c'est une montre que vous cherchez, la servante, Mlle Meurisse Marie, vient de la retrouver et de la porter au commissariat de police où vous pourrez la retirer. » Bien entendu Briffaut n'en fit rien car la montre était celle de Mr Gemmel et elle portait gravée sur la cuvette le nom du propriétaire ; grâce à ces indications, Briffaut fut aisément retrouvé et arrêté.

M. Gemmel, qui n'a pas eu le temps de dévisager ses agresseurs ne reconnaît pas le prévenu mais sa voix ressemble à celle de l'individu qui le saisit à la gorge.

Briffaut nie énergiquement, mais lorsque M. le Président lui demande d'expliquer la provenance de la montre en or qu'il avait en sa possession, il est très embarrassé pour répondre.

Avec juste raison, le tribunal a chatié sévèrement un individu aussi dangereux et il lui a infligé deux ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

* * *

Un singulier vol. — M. Hélin Augustin, rentier à Chéreng, a l'habitude de cacher ses économies sous un tonneau placé dans sa cave. Un jeune domestique qu'il avait à son service, Descamps Alfred, 20 ans, connut la cachette et le 3 mai dernier il s'empara d'une somme de 150 francs qui se trouvait là.

Descamps, qui n'a pas su expliquer la provenance de cette somme a passé des aveux complets.

Il est condamné à 3 mois de prison.

Les vols d'une servante. — Marie Detournay, 18 ans, dont les parents habitent rue de la Guinguette, à Roubaix, a commis des vols importants au préjudice de M. Dervaux Auguste, 67 ans, rue du Marquisat, 31, à Roubaix, et de Mme veuve Pivain-Camus, rentière, rue du Trichon, 59, à Roubaix.

Etant au service de cette dernière personne, elle a dérobé les objets les plus divers, tels que des chemises, des jupons, un corset, des cuillers d'argent, etc., le tout ayant une valeur d'environ 300 francs. Pendant qu'elle occupait cette place, Marie Detournay, qui ne vit plus avec sa famille, habitait un *garni* chez M. Dervaux. Elle a volé au préjudice de ce dernier, des bavoirs d'enfant, du linge et d'autres objets ayant une valeur d'environ 50 francs.

Les soupçons ayant pesé sur elle, une perquisition fut faite dans sa chambre où l'on retrouva presque tous les objets volés.

Marie Detournay, qui n'a jamais subi de condamnation, encourt 3 mois de prison avec sursis.

Une jeune voleuse. — Marie Defechereux, 23 ans, repasseuse, rue de l'Allouette, à Roubaix, est poursuivie pour avoir dérobé du linge et des vêtements, au préjudice de Mme Durieux, 46 ans, cabaretière, rue de la Rondelle, 47, à Roubaix, et de Mme Marie Vandenbrouck, épouse Boulanger, 50 ans, repasseuse, rue Philippe-le-Bon, 23, à Roubaix.

Défendue par Mr Catelle, avocat, Marie Defechereux est condamnée à 1 mois de prison avec sursis.

Un gendarme outragé. — Monteyne Jean, 45 ans, marchand de quatre-saisons, à Halluin, a un attelage de chiens pour transporter les légumes. M. Henri Dujardin, gendarme à Halluin, ayant rencontré Monteyne, lui fit remarquer qu'en attelant des chiens il contrevenait à l'arrêté de M. le Préfet du Nord, qui interdit ces attelages. Cette observation ne contenta le marchand de légumes qui outragea grossièrement le gendarme.

Monteyne est condamné à 16 francs d'amende.

Après la représentation du « Foyer » à Lille. — On se souvient que le 26 avril dernier, pendant la représentation du *Foyer*, au kursaal de Lille, eurent lieu des manifestations à la suite desquelles plusieurs camelots du roi furent arrêtés.

Deux manifestants ont à répondre aujourd'hui du délit d'outrages aux agents.

M. Pierre Vassel, 17 ans 1/2, étudiant, qui se trouvait sur la rue, manifestait en sifflant. Un agent lui prit son sifflet mais M. Vassel voulut ressaisir cet objet et déclara à l'agent qu'il était un voleur.

A la même heure, M. Henri Olivier, 45 ans, marchand de vélos à Lille, qui se trouvait près d'un agent de police cria : « A bas les flics ! Vive le Roi ! » Il est également poursuivi pour outrages.

M. Pierre Vassel, qui était défendu par Mr Boyer-Chamard père, est acquitté, comme ayant agi sans discernement, et M. Olivier, défendu par Mr Gayet, est condamné à 20 francs d'amende.

LA VENTE DES CIGARES DITS « DÉFRUITS ». — L'Administration des contributions indirectes poursuit M. Vandergucht Adolphe, tisserand, 68, rue de Bavai, à Roubaix, parce que le 10 mai, à Tourcoing, il aurait cherché à revendre quinze boîtes de cigares « D. B. », à raison de 5 fr., 40 et 5 fr. 50 la boîte.

Comme on le voit, le délit, s'il existe, est insignifiant et on ne s'explique pas pourquoi le prévenu, qui est bien noté et qui n'a jamais encouru de condamnation, a été maintenu depuis plusieurs jours en état de détention préventive.

Au surplus, M. Vandergucht paraît avoir agi de bonne foi, et il est beaucoup de personnes ignorant les prescriptions rigoureuses des lois fiscales, qui se livrent à la revente des cigares « D. B. »

Les pénalités qui menacent M. Vandergucht sont d'une excessive sévérité. Si les circonstances atténuantes lui étaient refusées, il encourt une amende de 600 à 2.000 francs et une peine de prison qui peut aller jusqu'à deux ans.

Dans la journée du 10 mai, M. Vandergucht, qui venait d'acheter 3 k. 200 de cigares, est entré dans plusieurs débits de la Grand'Place de Tourcoing, de la rue de Tournai et de la rue de Lille. Trois agents des contributions indirectes, qui le suivaient, ont supposé qu'il avait voulu revendre cette provision de cigares et ils ont dressé procès-verbal. M. Vandergucht dénie formellement cette accusation. Les agents des contributions indirectes n'ont pas saisi M. Vandergucht sur le fait et les témoins qui pourraient affirmer que le prévenu a voulu revendre ses cigares, n'ont pas été cités à l'audience.

L'affaire est remise à huitaine pour l'audition des débitants chez lesquels M. Vandergucht s'est présenté.

Le tribunal ordonne, en outre, la mise en liberté provisoire du prévenu.

LES VOLS AU MARCHÉ DE TOURCOING. — Pendant le marché du jeudi 13 mai, une personne qui circulait à travers les allées remarqua l'attitude d'une femme qui dérobait quelques objets aux étalages.

Ayant été signalée à des agents de sûreté, elle fut arrêtée au moment où elle venait de commettre des vols au préjudice de MM. Lhéritier et Vandenoverte.

Cette femme, Rosalie Cornard, épouse Marescaux, 54 ans, ménagère, rue du Brun-Pain, 261, a commis de nombreux vols de ce genre, car à son domicile on a découvert beaucoup d'objets dont elle n'a pu indiquer la provenance.

Elle a d'ailleurs encouru déjà deux condamnations pour vol.

Mr Brackers d'Hugo, avocat, soutient que sa cliente ne jouit pas de toutes ses facultés mentales et il demande qu'elle soit examinée par un médecin.

Le tribunal en ordonne ainsi et commet M. le docteur Dutilleul pour procéder à l'examen mental de la prévenue.

LES POURSUITES DE LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE LILLE CONTRE SES ABONNÉS. — Au début de l'audience de ce jour, le tribunal a rendu son jugement dans les affaires de tramways dont nous avons rendu compte les semaines précédentes.

Ainsi que l'on s'y attendait, tous les prévenus ont été acquittés et la Compagnie des tramways a été condamnée en tous les dépens.

A PROPOS DE COLPORTAGE. — Nous avons signalé la semaine dernière la singulière poursuite dont était l'objet M. J.-B. Cattoire, 51 ans, agent d'assurances à Tourcoing, qui avait été condamné par M. le juge de simple police de Tourcoing pour avoir contrevenu à la loi sur le colportage.

A plusieurs reprises M. Cattoire a distribué dans les rues de Tourcoing des tracts et imprimés, dans lesquels il critiquait l'Administration municipale de la ville, sans s'être muni au préalable d'une autorisation du maire.

Dans un jugement rendu à l'audience de ce jour, le tribunal dit que la loi n'a pas eu pour but de prohiber le colportage non professionnel et accidentel.

Les faits reprochés à M. Cattoire, qu'on ne saurait considérer comme un colporteur de profession, sont trop isolés et trop accidentels pour faire prononcer contre lui une condamnation.

M. Cattoire est donc acquitté purement et simplement.

La fraude. — Trois jours de prison et 500 francs d'amende à Lévine Echevin, 39 ans, ménagère, rue Monge, 21, à Roubaix, pour fraude de 200 grammes de café brûlé et de 120 grammes d'allumettes, le 15 mai, à onze heures du matin, au pont du Sartel, à Wattrelos. — Trois mois de prison avec sursis, à Paul Mourmanne, 20 ans, tisserand, rue du Tilleul, 293, à Roubaix, pour fraude de 7 kil. 500 de café vert, le 15 mai, à 4 h. 3/4 du soir, à la fabrique à colle à Leers.

Affaires diverses. — Quinze jours de prison à Edouard Vardepoète, 38 ans, journalier à Molenbeek-Saint-Jean, pour vagabondage à Wattrelos. — Huit jours de prison avec sursis et 5 francs d'amende à Léon Lortjean, 26 ans, menuisier, à Marquette, pour ivresse et pour outrages et rébellion au garde Goudenhooft, de Marquette. — Quinze jours de prison à Emile Cornette, 35 ans, journalier à Poperinghe, pour outrages aux gendarmes à Lille. — Quatre mois de prison avec sursis et 16 francs d'amende à Louis Leclère, 29 ans, journalier à Houplines, pour coups et menaces envers sa femme.

Affaires diverses. — 6 jours de prison et 5 francs d'amende pour ivresse, à Transaux Emile, 34 ans, sujet belge, demeurant à Wattrelos, qui a outragé le gendarme Vienne, de Wattrelos.

— 40 jours de prison et 5 francs d'amende pour ivresse, à Ternisien Paul, 44 ans, sans domicile fixe, pour vagabondage et mendicité.

— 16 francs d'amende à Acke Edouard, 24 ans, journalier, demeurant à Wasquehal, qui a brisé des clôtures au préjudice de M. Seys Georges, 29 ans, horticulteur, rue La Bruyère, à Flers-Breucq.

— 15 jours de prison pour le délit et 5 francs d'amende pour la contravention d'ivresse, à Dewaele Charles, 33 ans, qui a outragé M. Bosman Gustave, agent de police, à Roubaix.

— 20 jours de prison avec sursis chacun, à Dedoncker Gustave, 20 ans, journalier, à Roubaix, et à Blomme Julienne, 17 ans, demeurant également à Roubaix, pour outrages publics à la pudeur.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du vendredi 21 mai

L'accident mortel de tramway de la place Désiré Bouchet, à Fives. — Un procès civil intenté par la famille de la victime qui habite Roubaix

A la suite d'un grave accident de tramway qui s'est produit le 28 octobre 1907, à proximité de la place Désiré Bouchet, à Saint-Maurice-Lille, et qui a entraîné la mort de M. René Demuys, cordonnier, rue de Mouvaux, 73, à Roubaix, la veuve de ce dernier a actionné devant le tribunal civil, la Compagnie des Tramways de Lille et M. Virnot, négociant en épiceries, rue des Tours, à Lille, pour obtenir le paiement d'une somme de 50.000 francs de dommages-intérêts.

Nous nous sommes occupés de cette affaire au mois de décembre dernier lorsqu'elle vint pour la première fois devant le tribunal. A la suite de l'enquête qui fut ordonnée alors, des témoins ont été entendus et l'affaire revenait aujourd'hui devant le tribunal pour être définitivement plaidée.

L'accident s'est produit le 28 octobre 1907, vers quatre heures du soir. Le car F 845 était lancé à toute vitesse pour atteindre la place Désiré-Bouchet, tandis que Demuys qui était à bicyclette tenait sa droite et marchait en avant du tramway dans le même sens que lui.

A ce moment survint un camion de M. Virnot, conduit par le sieur Hocedez, qui avançait dans un sens opposé à celui de Demuys et qui allait lui barrer la route. Ce dernier obliqua à gauche pour éviter le camion, mais le car le rattrapa, le heurta violemment et l'infortuné cycliste, jeté sur le pavé, disparut sous la lourde machine qui le broya sous ses roues.

Me Catelle, avocat de Mme Vve Demuys, soutient que l'enquête a révélé à la charge des défendeurs que des fautes avaient été commises par le wattman et le conducteur de M. Vernot.

Le wattman, disent les témoins, n'a pas corné devant l'obstacle qui se trouvait à une courte distance de lui. En outre, la vitesse du car était exagérée et enfin le wattman n'était pas maître de sa machine et il n'a pas ralenti pour éviter d'atteindre le cycliste qui se trouvait devant lui.

Quant au cocher de M. Virnot, il a contrevenu aux règlements de voirie en prenant sa gauche et en ne se trouvant pas à la portée de son cheval.

Demuyse n'a pas commis de faute et s'il a dû obliquer à gauche c'est parce qu'un obstacle l'empêchait de continuer sa route.

Demuys qui était ouvrier cordonnier gagnait des salaires doubles de ceux d'un bon ouvrier.

Me Catelle soutient que le capital productif de ce que cet homme procurait de ressources à sa femme et à ses enfants s'élève à 50.000 francs.

Me Delemer, avocat de M. Virnot, plaide que le voiturier de ce dernier n'a commis aucune faute et qu'en serait-il autrement, il n'est pas prouvé que l'accident est la conséquence de cette faute. En effet, il est établi par plusieurs témoignages, que Demuys n'a dû obliquer à gauche que parce qu'il se trouvait en présence de personnes qui attendaient le tramway et qui lui barraient la route.

Me Théry père, pour la Compagnie des Tramways, soutient que le car marchait à une allure très modérée (12 kilom. à l'heure) et que le wattman ne pouvait supposer que le cycliste qui se trouvait bien garé sur le côté droit de la route allait brusquement, à deux mètres devant le car, couper la voie pour passer de l'autre côté.

Le wattman a fait tout ce qu'il a pu pour arrêter sa voiture et l'accident serait dû à la propre imprudence de Demuys qui a cherché à passer devant le car au lieu de descendre de machine et de ralentir.

Me Théry demande que Mme Demuys soit déboutée.

Jugement à huitaine.

NORD

L'AFFAIRE ÉVRARD-ÉLIEZ

L'affaire Evrard-Eliez dont l'instruction vient d'être close par M. H. Legrand, juge, à Avesnes, viendra prochainement devant la chambre des mises en accusation.

Le dossier comprend près de 800 pièces. Le procès criminel viendrait devant les assises du mois d'août.

Quant aux créanciers, ils toucheront un dividende des plus minimes qui leur sera alloué après la solution de plusieurs procès actuellement en cours.

L'ACTE DE BANDITISME DE DOUAI. — L'enquête se poursuit activement relativement à cette affaire, qui paraît donner jour à d'autres.

En effet, il est établi, aujourd'hui, que les trois jeunes bandits auteurs de la tentative d'assassinat commise à Douai, chez un rentier, seraient les auteurs du vol de revolvers — une vingtaine — qui fut commis chez M. Holin, armurier, à Caudry, vol que nous avons relaté.

L'enquête se poursuit avec activité, afin de savoir s'il n'y aurait pas eu d'autres complices.

LE BLANC DE FRANCE équivalant à la Céruse dans toutes ses applications en peinture est avantageusement adopté partout après comparaison.
BINET et Cie, CORBIE (Somme)
Anciennement BOUTRY et Cie 1123

PAS-DE-CALAIS

Tentative de meurtre suivie de suicide

A CROISILLES

Une tentative de meurtre, suivie du suicide du meurtrier, a été commise dans la journée d'hier, à Croisilles.

Un alcoolique invétéré, Hyacinthe Fouillaude, âgé d'une cinquantaine d'années, vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, qu'il malmenait. Cette dernière avait-elle demandé son divorce. Fouillaude avait été appelé devant le tribunal d'Arras, à cet effet.

Sous l'empire de la colère et de la boisson, sans doute ne pouvant se faire à l'idée d'être séparé de sa femme, il saisit, hier, dans le courant de l'après-midi, une hachette dont il asséna plusieurs coups violents sur la tête de la malheureuse, qui s'affaisa perdant énormément de sang.

A cette vue, croyant avoir tué son épouse, et dégrisé sur le coup, le malheureux monta au premier étage où il se pendit.

Des voisins, accourus pour porter secours à la femme Bouillaude, se mirent à la recherche du meurtrier qu'il trouvèrent asphyxié. Quant à la femme, son état n'est pas désespéré.

MORTE DEPUIS DEUX MOIS. — On a découvert, jeudi après-midi, le cadavre, en complet état de putréfaction, de Mme Marguerite Wacogne, 42 ans, demeurant dans une des chambres de la maison de Mme Bornet, 23, rue Thiers.

La malheureuse n'ayant pas été vue depuis deux mois, sa propriétaire avait crû qu'elle était partie sans solder, ne s'étant jamais rendue à la chambre de sa locataire. C'est l'odeur épouvantable du cadavre qui attira son attention.

AIRE-SUR-LA-LYS

Les Fêtes de Jeanne d'Arc

A part Orléans, nulle ville de France n'a organisé, en l'honneur de Jeanne d'Arc, des fêtes comparables à celles d'Aire-sur-la-Lys, commencées dimanche dernier. Toute la ville s'y est employée avec une unanimité touchante. La décoration, unique, est composée d'armures, de lys et de fleurs des champs. Presque toutes les maisons pavoisent et illuminent.

Dans sept discours vibrants, M. l'abbé Ducrocq a montré successivement en Jeanne l'Inspirée, la Sainte, la Vaillante, la Croyante, la Fille au grand cœur, la Française, l'Apôtre.

A la bénédiction de la statue, l'église était absolument bondée, et ce fut un moment impressionnant que celui où le voile tomba, au son des tambours et des clairons, pendant que la statue s'illuminait et que l'immense multitude répétait avec enthousiasme les acclamations de l'orateur. A la sortie, la belle tour s'embrasa, éclairant d'étranges lueurs les drapeaux qui claquaient au vent. Pendant ce temps, au sommet, les clairons jetaient leurs joyeuses sonneries aux quatre coins de la cité.

Le programme de la journée de l'Ascension était splendide : grand'messe en musique avec bénédiction de l'étendard, cortège historique sur la Place, discours de Mgr Debout, historien et parent de Jeanne d'Arc ; le soir, projections sur la rue et retraite aux flambeaux.

Draperies en tous genres nouveautés anglaises Lecointre, rue de la Concorde, 1 (près square Pierre-Cattéau) Rx. 64838

VÉRITABLES GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK
CONSTIPATION — MIGRAINES — CONGESTIONS

SOMME

UN HOMME ÉLECTROCUTÉ A BÉTHENCOURT. — M. Delhaye, menuisier, à Béthencourt, a été électrocuté en voulant s'assurer de la solidité d'un fil conducteur d'électricité servant à l'éclairage de la commune. Il a été transporté à son domicile dans un état relativement peu grave.

OU EXCURSIONNERONS-NOUS CET ÉTÉ?

AUX GROTTES DE HAN-SUR-LESSE

(Belgique)

MERVEILLES DES ARDENNES

Station : **Rochefort.**

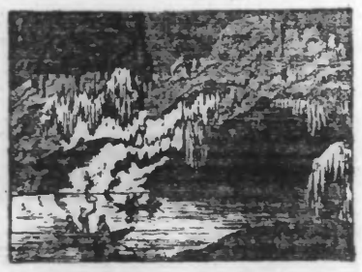

Grotte de Han : le Lac d'Embarquement

Des caravanes d'étrangers se succèdent plus nombreuses que jamais vers ces merveilleux palais souterrains. Cette affluence n'a rien d'étonnant, si l'on songe à la facilité de cette excursion incomparable et aux améliorations qui en ont décuplé l'intérêt : la découverte de salles nouvelles vers le cours souterrain de la Lesse, la construction d'une ligne menant à l'entrée de la Grotte de Han par le sommet des **Rochers de Faule** et réservant au voyageur la surprise de panoramas prestigieux, enfin la transformation de l'installation électrique, qui vient d'être terminée et produit des effets fantastiques inimaginables. 65983

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du vendredi 21 mai

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

Budget des travaux publics

M. Visart de Bocarme demande que l'on accélère les travaux d'approfondissement du canal de Gand à Bruges. Ce canal a une importance extrême et on y a déjà consacré cinq ou six millions.

L'orateur demande aussi des moyens de communications plus rapides et plus nombreux entre Bruges et Knocke. Cette station balnéaire est de tout premier ordre et ne demande qu'à pouvoir se développer à cause de son isolement.

Il défend la ville de Bruges contre les attaques de M. Vandervelde : les travaux de restauration de nos monuments, de nos places, de nos vieilles maisons historiques sont effectués avec intelligence. Il est donc inexact de dire que les Brugeois sont des vandales ! Nous faisons tout aussi bien qu'à Francfort, Mayence et d'autres vieilles villes allemandes.

M. Vandervelde s'excuse d'avoir voulu chercher querelle à l'administration communale de Bruges et à son bourgmestre en particulier.

Seulement, je tiens à constater que le bourgmestre de Bruges ne connaît pas bien sa ville : il trouve intéressantes des restaurations qui gâtent la perspective de certaines rues. C'est peut-être administratif mais c'est anti-artistique.

Les reconstructions ajoutées à l'église N.-D. ont peut-être été faites par un architecte de valeur mais non pas un artiste. Nous voyons, à chaque instant, rebâtir des parties de nos vieilles églises qui en gâtent absolument la structure et le coup d'œil artistique. On accole à des cathédrales superbes des sacristies qui leur enlèvent tout leur caractère.

L'orateur dit qu'à Bruges, il y a toute une série de coins délicieux qui ont été détruits.

M. Visart de Bocarme. — Je suis désarmé. Nous avons fait les plus grands efforts.

M. Vandervelde. — Aussi, je ne vous en veux pas. Il ne s'agit pas ici d'une querelle personnelle. Ce que je demande, c'est qu'on modifie la législation.

M. Heynen développe diverses réclamations de Luxembourgeois au sujet de routes nombreuses appartenant à la grande voirie et qui se trouvent en très mauvais état. Certaines sont tellement étroites que deux automobiles ne peuvent s'y rencontrer.

M. Braun, s'occupant des grands travaux entrepris et toujours inachevés, dit que chacun des travaux devrait avoir son numéro d'ordre. Les administrés sauraient ainsi à quel moment viendrait leur tour de recevoir la manne. Cet ordre devrait être établi par la Chambre et ne pouvoir être modifié sans son assentiment. L'orateur croit que les jeunes ingénieurs de l'Etat ne sont pas, en général, assez expérimentés : il arrive ainsi que quand les projets arrivent chez l'ingénieur en chef, ils doivent être complètement modifiés.

Il insiste, avec M. Visart, pour l'achèvement du canal de Gand à Bruges : si on ne donne pas suite aux travaux qui restent à faire, les millions jetés dans le canal seront complètement perdus.

Est-il vrai qu'ordre a été donné de suspendre les travaux de restauration du Château des Comtes ? Il n'y a plus que 100.000 francs à dépenser. Il y a quinze ans qu'on aurait dû nous dire que l'on avait l'intention de ne pas pousser les travaux jusqu'au bout.

M. Braun réclame enfin la solution de la question des eaux de l'Espierre. Ces eaux sont polluées par l'industrie française. Il y a un projet qu'on pourrait parfaitement exécuter maintenant.

M. Debunne demande au ministre une déclaration formelle quant à la pollution des eaux de la Lys. Tous les ministres nous ont jusqu'à présent bernés.

M. Biart réclame la réfection de la route de la Petite-Chapelle à la frontière hollandaise.

La discussion générale est close.

Demande d'interpellation

M. le Président. — M. Vandervelde demande à interpeller le gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour empêcher que certaines œuvres d'art sortent du pays.

M. Vandervelde demandera mardi, quand le ministre des Arts et Sciences sera présent, que l'interpellation qui a un caractère d